

bimensuel n° 57 : 17 novembre 1999

DÉPARTEMENT  
DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION

3 rue de Valois  
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture  
www.culture.gouv.fr

Culture  
Communication

# LETTRE D'INFORMATION

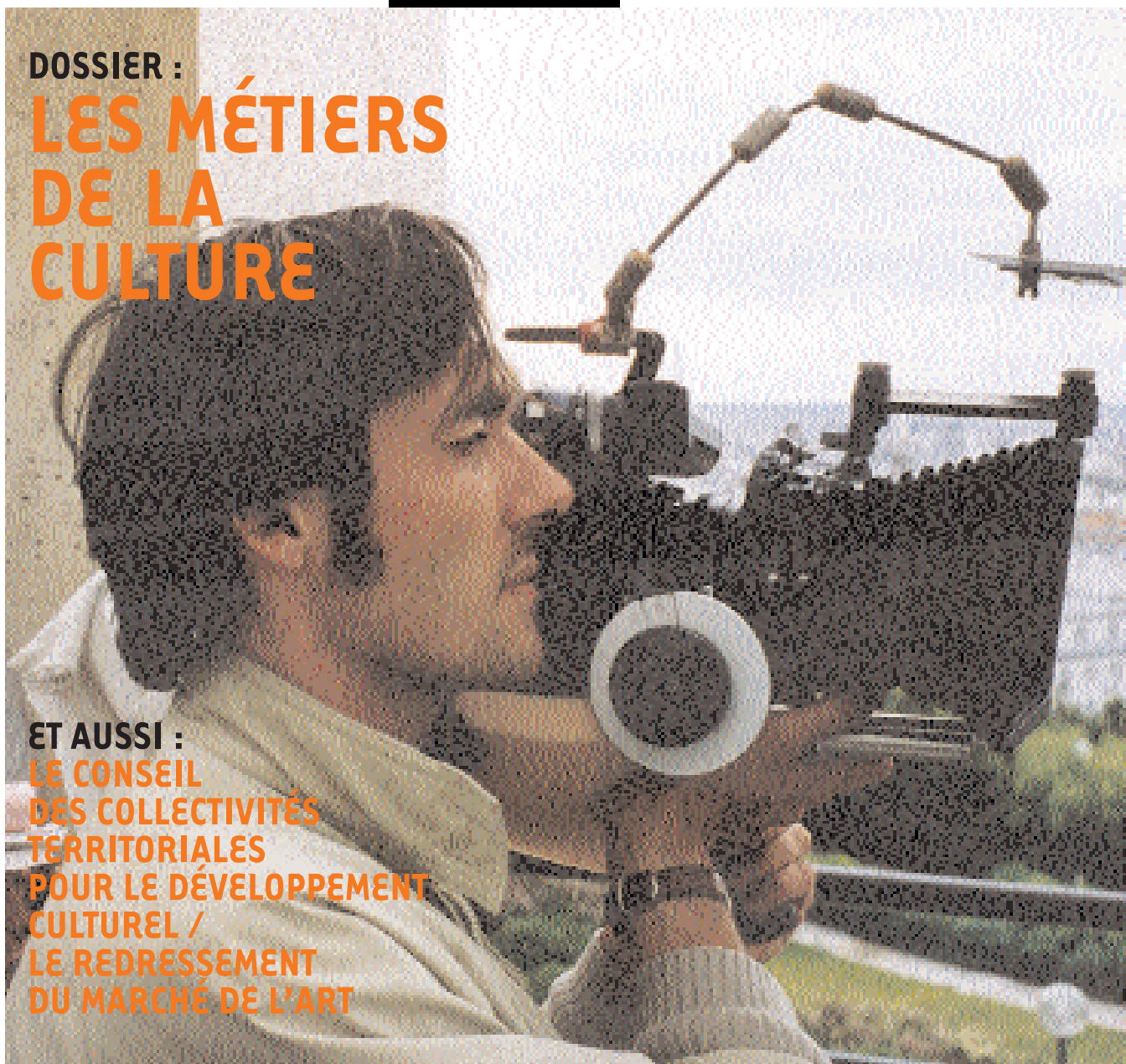
Ministère de la culture  
et de la communication

## DOSSIER : LES MÉTIERS DE LA CULTURE

ET AUSSI :  
LE CONSEIL  
DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
POUR LE DÉVELOPPEMENT  
CULTUREL /  
LE REDRESSEMENT  
DU MARCHÉ DE L'ART

photo : Eric Faxon

ISSN 1255 - 6270



## sommaire

### 02/ACTUALITÉ

#### Le redressement du marché de l'art

les mesures préconisées par Catherine Trautmann

### 04/

#### Grigny-sur-Nil s'expose au Louvre

un temple égyptien au coeur de la cité de la Grande Borne

### 05/DOSSIER

#### Culture et enseignement

la liste des formations professionnalisantes dispensées par le ministère de la culture

### 13/ACTUALITÉ

#### Portrait de Larys Frogier en Micromégas

un nouveau directeur pour le centre d'art contemporain de Rennes

### 14/

#### Les belles étrangères...

... sont consacrées à la découverte de la littérature tchèque

### 15/

#### La nomination de Jérôme Savary à l'Opéra comique

Pour un «théâtre musical populaire»

### 16/PORTRAIT

#### Arc-en-rêve

le centre d'architecture de Bordeaux

# Pour le développement culturel UN NOUVEAU CONSEIL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UN PARTENARIAT PLUS EFFICACE

Catherine Trautmann vient d'installer, le 4 novembre dernier, le conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel.

Au moment de se diriger vers une nouvelle étape dans la décentralisation, trois questions méritaient d'être posées : la responsabilité des collectivités publiques ; priorités de l'action des pouvoirs publics ; quels les outils pour le développement culturel.

Sur ces trois points, nous vous proposons les principaux extraits du discours de Catherine Trautmann.

#### Le paradoxe

Si la plupart des politiques culturelles résultent d'un partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, la décentralisation culturelle s'est surtout imposée dans les faits. Les lois de décentralisation ont en effet peu touché le domaine culturel. Il convient donc de mieux concerter et d'ajuster les modalités de notre partenariat.

#### Répartition des responsabilités

Cette question renvoie à la définition des compétences qui pèsent sur chacune des collectivités publiques concernées. Elle renvoie aussi à une nouvelle approche territoriale des politiques culturelles. Le ministère de la culture a trop souvent privilégié une approche discipline par discipline. Il ne s'agit pas de relâcher nos efforts pour ce qui concerne la nature et la qualité de l'offre culturelle, mais d'intégrer cette exigence dans une logique de développement des territoires en prenant en compte la dimension économique et sociale des projets locaux.

#### Priorités de l'action publique

- Soutien résolu à la création et au renouvellement des formes d'expression artistique.
- Développement de l'éducation et des formations artistiques.
- Garantie pour les artistes et les acteurs culturels d'exercer leurs activités dans de bonnes conditions sociales.
- Réduction des inégalités sociales qui caractérisent encore aujourd'hui les pratiques culturelles des français.

- Réduction des inégalités territoriales qui laissent à l'écart du développement culturel un trop grand nombre de quartiers urbains ou de zones rurales.

#### Quels outils pour le développement et le partenariat culturels ?

Le schéma des services culturels nous a offert un nouveau cadre de concertation. Pour ce qui concerne la culture, je souhaite que les conférences régionales d'aménagement et de développement du territoire puissent se renouveler et maintenir la permanence de ce dialogue.

De ces conférences régionales, j'ai pu tirer des enseignements concrets :

- Sur la nécessité de développer des dispositifs d'observation des activités culturelles en région.
- Sur la nécessité de redéfinir la politique contractuelle de l'Etat en fonction du développement de l'intercommunalité.
- Sur la nécessité d'unifier les structures de gestion des activités culturelles dans un nouveau cadre juridique qui permettrait d'harmoniser le statut des personnels de la culture.

contact : DDAT, Michel Tosca, 01 40 15 78 40

Arrêtés du 7 octobre 1999 portant création du conseil des collectivités territoriales pour le développement culturels et du 13 octobre 1999 portant nomination des membres de ce conseil.

Directeur de la publication Marc Sadaoui. Rédacteur en chef Jean-Paul Ciret. Rédaction Paul-Henri Daro 01.40.15.83.65. Sophie de Castelnaud 01.40.15.82.95. avec la participation de Michèle Arigot

Comité de rédaction : Elisabeth Amram, Jacques Bordet, René Bouvet, Anne Debailleux, Robert Fohr, Alain Fougerey, Nicole Gasser, Martine Lehmanns, Laurent Maillaud, Catherine Merlhlot, Jean-Marc Richet. Conception graphique : Jeanne Verdoux-Paris/NY. Impression Maulde et Renou. N° de commission paritaire 1290 AD. nouvelle série. le numéro 2 F. Tirage 34 000 ex. Pour recevoir la lettre d'information adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication, 3 rue de Valois 75042 Paris cedex 01, télécopie : 01.40.15.87.05, minitel : 3615 Culture, internet : <http://www.culture.gouv.fr>

# DES MESURES POUR SOUTENIR LE MARCHÉ DE L'ART

Entretien avec Guy Amsellem, délégué aux arts plastiques

Catherine Trautmann a réaffirmé le 2 novembre, lors d'un colloque à l'Assemblée nationale, sa « *volonté de voir traiter l'ensemble des facteurs nécessaires au redressement du marché de l'art en France* » :

projet de loi réformant les ventes publiques, création d'un statut d'experts libéraux, égalité de traitement entre les opérateurs français et européens en matière de TVA à l'importation des œuvres d'art, maintien de l'exclusion des œuvres d'art de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune, et enfin réduction de la taxe forfaitaire sur les ventes privées effectuées par les particuliers de 7% à 4,5%. Nous avons interrogé Guy Amsellem sur ces réformes.

**Lettre d'information :** Tout d'abord, pouvez-vous nous expliquer les objectifs de ce dispositif fiscal ?

**Guy Amsellem :** La taxe forfaitaire sur les plus-values a été instituée en 1976 dans le cadre de la réforme générale de l'imposition des plus-values. Comme toutes les plus-values mobilières, celles réalisées lors de la vente d'œuvres d'art sont taxées, mais leur régime est simplifié :

- La taxe est due par les particuliers sur la vente d'un objet d'art en leur possession depuis moins de 31 ans et d'une valeur supérieure à 20 000 F ;
- Deux taux forfaitaires sont prévus. L'un, de 7 %, s'applique aux ventes réalisées dans un circuit commercial et pour les exportations hors Communauté économique européenne. Un taux plus faible, de 4,5 % seulement, frappe les ventes publiques. Les vendeurs ont toujours la possibilité de demander l'imposition de droit commun lorsqu'elle leur paraît plus favorable.

**L I :** Pourquoi avoir descendu la taxation de 7 % à 4,5 % ?

**G A :** La plupart des pays qui sont nos concurrents sur le marché de l'art soumettent les objets d'art soit à l'imposition du capital (Suisse, Espagne), soit à l'imposition des plus-values (Etats-Unis, Grande-Bretagne)

Dans notre pays, les œuvres d'art bénéficient de l'exemption de l'impôt sur le capital. Cette exemption vient, une nouvelle fois, d'être confirmée. On ne peut que s'en réjouir pour le marché de

l'art. Dans ces conditions, l'imposition sur les plus-values devait être maintenue.

En revanche, le différentiel de taux ne se justifiait plus, surtout depuis que les ventes publiques sont ouvertes aux sociétés commerciales : pourquoi refuser aux galeries d'art ce dont bénéficient Christie's et Sotheby's ?

Il existait alors deux solutions pour mettre fin à cette inégalité. Soit l'on raisonnait à dépense fiscale constante et l'on fixait un taux unique correspondant à la moyenne des deux anciens taux. C'était la solution proposée par le rapport Chandernagor. Soit l'on abaissait à 4,5 % le taux de la taxe pour les ventes autres que publiques. Cette seconde solution n'est pas neutre pour les finances publiques, mais c'est évidemment la plus favorable pour le marché de l'art. C'est celle qu'a choisie Catherine Trautmann et le Gouvernement

**L I :** En quoi cette baisse participera-t-elle à la relance enregistrée depuis quelques temps du marché de l'art ?

**G A :** Les galeries d'art se trouvent dans une situation financière difficile. Toute baisse du prélèvement fiscal améliore leur situation. En outre, le moment est favorable dans la mesure où le marché montre quelques signes de reprise, ce que confirment les résultats de la FIAC.

**L I :** D'autres mesures pour encourager cette relance sont-elles prévues ?

**G A :** Pas dans le projet de loi de finances pour 2000. Si l'on souhaite relancer le marché, il faut étudier des mesures d'incitation destinées aux acheteurs. S'agissant des particuliers, on peut penser qu'une réduction d'impôt -évidemment plafonnée afin de ne pas bénéficier aux ménages favorisés- produirait des effets très importants.

**L I :** Ne peut-on pas imaginer une nouvelle baisse de la taxe voire une défiscalisation complète de la vente d'œuvres d'art ?

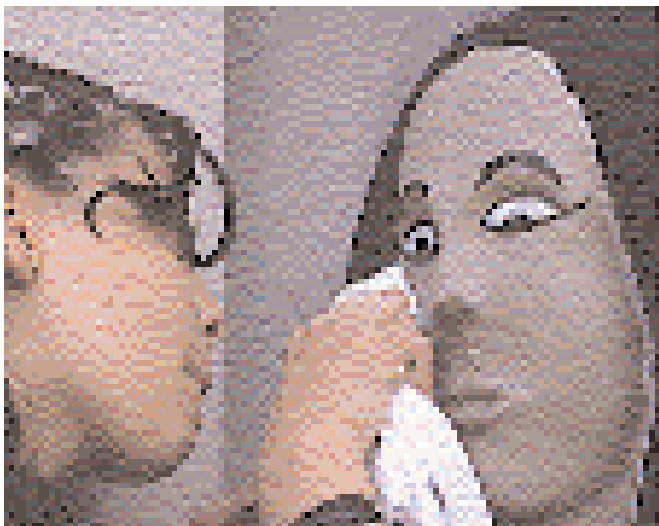
**G A :** La défiscalisation complète de la vente des œuvres d'art n'est pas à l'ordre du jour. Ainsi, il n'est pas question de supprimer la TVA sur les ventes, décision qui, d'ailleurs, devrait être prise à Bruxelles.

La suppression de la taxe sur les plus-values n'apparaît pas davantage opportune, dans la mesure où elle relancerait la tentation de soumettre les œuvres d'art à l'impôt sur le capital. Si des marges de manœuvres fiscales devaient être affectées à l'avenir au soutien du marché de l'art, je pense que c'est du côté de l'incitation à l'achat qu'elles seraient la plus efficaces.

action culturelle

**GRIGNY S/NIL S'EXPOSE AU LOUVRE**

Un temple égyptien au cœur de la cité de la Grande Borne à Grigny



Copyright : F. Sicard

**LA SOIRÉE DU 27 OCTOBRE 1999**

Les jeunes de Grigny-sur-Nil ont participé, le mercredi 27 octobre 1999 au soir, à la première Nocturne jeunes de la saison 1999-2000. Et, comme tous les autres jeunes visiteurs, ils ont pu, ce soir là, discuter avec les 150 étudiants en histoire de l'art et en médiation culturelle qui les attendaient pour leur parler de leurs œuvres préférées et les aider à les découvrir. Mais les jeunes de Grigny-sur-Nil n'étaient pas tout à fait, ce soir-là, des visiteurs comme les autres : ils étaient les véritables vedettes de cette soirée, au cours de laquelle ils ont offert au Louvre une sculpture en béton peinte, de 150 kg, représentant le dieu à tête de chacal Anubis.

Cette sculpture, qu'ils ont conçue et peinte sur le modèle de celles ornant le centre Mandela rénové, est exposée Hall Napoléon jusqu'au 29 novembre 1999. Elle est entourée de vingt photographies de François Sicard, co-auteur de l'opération et photographe, qui retracent les différentes étapes de l'opération : la découverte du Louvre, la naissance du projet, puis la conception et la réalisation du temple.

**LA COLLABORATION MUSÉE DU LOUVRE/VILLE DE GRIGNY**

Au cours de la même soirée du 27 octobre a été détaillé - en présence de Pierre Rosenberg, président-directeur du musée du Louvre, de Wanda Diebolt, administrateur général du musée, et de Claude Vasquez, maire de Grigny - le projet de convention de partenariat culturel entre la mairie de Grigny et le musée du Louvre.

Ce projet, liant le musée du Louvre à la mairie de Grigny pour la saison 1999-2000, prévoit notamment des cycles d'ateliers pour les jeunes ("la mosaïque", "le corps sculpté", "les hiéroglyphes"...), des formations pour les animateurs (sensibilisation au musée, utilisation du multimédia...), et la mise en place dans les écoles de Grigny du site internet : [www.Louvre.edu](http://www.Louvre.edu).

Une statue d'Anubis de 150 kg, créée par 80 jeunes de Grigny est présentée au musée du Louvre dans le Hall Napoléon jusqu'au 29 novembre 1999. Autour d'elle, des photos de François Sicard retracent les différentes étapes de l'opération « Grigny-sur-Nil ».

L'aventure commence lorsque le sculpteur Marc-François Rouxel, qui conçoit et réalise depuis plusieurs années de nombreux projets avec les jeunes de Grigny, est chargé par la mairie de Grigny et l'association *Vac'Action* d'animer un chantier jeunes pour restaurer le centre Nelson Mandela.

Installé à Grigny (Essonne), dans la cité de *La Grande Borne*, ce centre - vaste parallélépipède de béton de 25 mètres de long - accueille les jeunes du quartier. Mais il a beaucoup vieilli... et si l'intérieur du centre a été rénové en décembre 1998, il reste, début 1999, l'extérieur à réhabiliter.

**Une rencontre foudroyante...**

Marc-François Rouxel fait, en février 1999, visiter le département égyptien du musée du Louvre à 25 jeunes... et la rencontre est foudroyante. En quelques jours, la décision est prise de transformer l'extérieur du centre Nelson Mandela en temple égyptien.

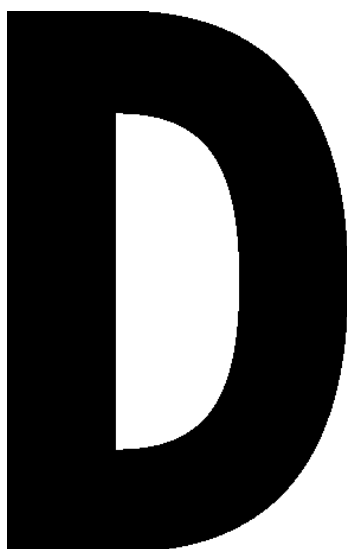
D'autres jeunes du quartier se joignent au projet, auquel le musée du Louvre apporte son soutien (visites gratuites du musée, rencontres de représentants du Louvre avec les élus, rencontres avec les jeunes et leurs animateurs sur le chantier, tournage d'un film TV sur l'opération).

Les jeunes, pendant leurs vacances, effectuent, par équipes tournantes rémunérées sur des crédits municipaux, des recherches documentaires. Ils conçoivent une maquette. Ils réalisent des sculptures en plâtre et créent des moules. Ils coulent des statues en béton, les peignent... et enfin les installent sur le bâtiment.

Et le 25 septembre 1999, après six mois de travail, le centre Nelson Mandela - désormais orné de onze statues peintes, en béton, de 150 kg chacune, représentant le dieu à tête de chacal Anubis ; Nefertari, l'épouse de Ramsès ; le Pharaon... - est inauguré, en présence de Wanda Diebolt, administrateur général du musée.

**Grigny-sur-Nil et le Louvre****jusqu'au 29 novembre 1999**

Un temple égyptien inspiré des œuvres du Louvre au cœur de la cité de La Grande Borne à Grigny  
Musée du Louvre, Hall Napoléon  
accueil des groupes



## DOSSIER

Ministère de la culture  
et de la communication

# LES MÉTIERS DE LA CULTURE

A l'occasion du salon de l'éducation, et parce que les carrières de la culture représentent un pouvoir d'attraction très fort sur les jeunes, la Lettre d'information propose huit pages pratiques sur les principaux métiers de la culture et les principales filières qui y préparent. Que doit-on faire pour devenir conservateur de musées? Pour devenir musicien professionnel? Ou, encore, pour devenir comédien, bibliothécaire, manager culturel ou danseur? Avoir un intérêt marqué pour ces domaines? C'est indispensable, mais ce n'est pas tout...

Vous trouverez les réponses à toutes les questions pratiques que vous vous posez dans ce dossier.



# LES POLITIQUES D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

## LE DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT ÉDUCATION NATIONALE/CULTURE

L'éducation artistique est désormais le terme commun qui réunit les deux ministères de l'éducation nationale et de la culture. Eveiller les jeunes à toutes les formes d'expressions culturelles et artistiques répond à une volonté affirmée à différentes reprises par Catherine Trautmann et Claude Allègre. Cette volonté fait écho aussi à l'objectif de démocratisation culturelle, objectif qui vise à abattre les différentes barrières qui entravent l'accès de tous aux arts et à la culture.

Afin d'animer et de suivre cette politique de relance du partenariat, un Groupe de pilotage interministériel (GPI) a été institué sous la présidence d'Anita Weber pour le ministère de la Culture et de la Communication et d'Hélène Mathieu pour le ministère de l'Éducation nationale. Au plan local, le GPI est relayé par des Groupes de pilotage régionaux (GPR) réunissant, sous l'autorité du préfet et du recteur, les services en charge de l'éducation artistique et culturelle.

La structure chargée de la coordination de la politique d'enseignement artistique au ministère de la culture est la délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT). L'élément majeur de l'action de la DDAT a été la relance du partenariat avec le ministère de l'éducation nationale. Avec la signature d'une circulaire conjointe, le 22 juillet 1998, la DDAT a établi la priorité de démocratisation de l'éducation artistique et culturelle, par sa généralisation à l'ensemble des jeunes scolarisés, de la maternelle à l'université.

## LES TROIS MODES D'INTERVENTION CULTURELLE DANS L'ÉDUCATION

Les actions de partenariats dans le cadre scolaire sont placés sous le signe d'un changement de méthode : les ateliers d'éducation artistique existaient depuis 1983 (sous différentes formes : options, classes culturelles, etc), mais à titre d'expérimentation. Ils vont désormais être généralisés. Aujourd'hui, la généralisation est envisagée au travers d'une politique et de programmes qui visent explicitement la totalité des jeunes scolarisés.

Les enseignements spécialisés visaient une population déjà familiarisée aux pratiques culturelles, qu'il s'agisse de pratique musicale, de dessin ou de danse. Il s'agit pour ces élèves d'acquérir une formation initiale dans ces domaines.

Enfin, le troisième domaine où éducation et culture vont de pair, est celui des écoles d'enseignement supérieur dont vous trouverez une présentation plus développée, école par école et domaine par domaine, dans ce dossier. A la différence des deux premiers, ce mode d'intervention du ministère de la culture dans les questions d'éducation est à finalité professionnalisante.

## L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS LE CADRE SCOLAIRE

### Des programmes nouveaux pour une véritable politique éducative

Certains concernent les contenus, tels l'éducation à l'image ou la sensibilisation à l'espace construit, paysager ou urbain. Il s'agit dans ce cas de mettre la ressource culturelle à la disposition des enseignants. Cette ressource consiste en services (services éducatifs ou de documentation, interventions d'artistes et de professionnels de la culture), en œuvres (prêts, diffusion) et en outils pédagogiques.

D'autres concernent des procédures en partenariat. Ainsi, les universités sont invitées à passer des conventions avec les Drac et à généraliser en leur sein la constitution de services culturels qui soient des interlocuteurs qualifiés pour ce qui concerne la vie culturelle et les pratiques artistiques des étudiants. De même le programme de la musique à l'école vise à transférer, en concertation avec les municipalités lorsque cela est possible, tout ou partie des premiers cycles des écoles de musique dans les écoles. Enfin, des ateliers d'expression artistique vont s'ouvrir peu à peu dans tous les lycées.

### LES OUTILS PÉDAGOGIQUES EN THÉÂTRE ET EN CINÉMA

La DDAT intervient : dans le financement d'outils pédagogiques destinés aux enseignements artistiques (dossiers sur les pièces et films inscrits au programme du bac ; catalogues de documentaires vidéo ; mise en ligne de ces outils sur internet) et dans le soutien de la production d'une cassette pédagogique, *Le cinéma, une histoire de plans* réalisée par Alain Bergala, éditée par l'association "Enfants de cinéma pour le dispositif Ecole et cinéma" et achevée en janvier 1999.

### L'ÉDUCATION À L'IMAGE

La DDAT a proposé la généralisation de l'éducation à l'image dès la maternelle, dans le cadre de la maîtrise des langages et des activités artistiques. Il a notamment insisté sur la nécessité d'équiper les établissements en matériel de vidéo-projection, de tournage et de montage.

Son travail s'est concentré sur trois propositions :

- en direction de l'école primaire, la production d'une collection de cassettes vidéo réunissant une anthologie d'œuvres de création ou de patrimoine, cinématographique et audiovisuelle, accompagnée de livrets pédagogiques
- la tenue d'assises des rencontres et festivals de vidéo scolaire
- l'élaboration d'une solution juridique et financière à la question de l'utilisation des copies vidéo en classe.

Parmi les moyens que le MCC peut mobiliser en propre, existent les ressources des chaînes de télévision publiques et des Drac. Cette perspective a été favorablement accueillie par la direction des antennes régionales de France 3.

# LES MÉTIERS DU THÉÂTRE ET DES SPECTACLES

## FORMATION DES COMÉDIENS

Deux établissements publics sont sous tutelle du ministère de la culture : le Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris (CNSAD) et l'École du théâtre national de Strasbourg (ESAD).

Le CNSAD est entièrement consacré à la formation de l'acteur. L'ESAD dispose pour sa part d'une classe de régie et d'une classe de scénographie. L'enseignement est gratuit. Ces concours sont très sélectifs.

A leur sortie, les élèves de ces deux établissements bénéficient pendant trois ans d'un dispositif d'insertion professionnelle, géré par le Jeune théâtre national (JTN).

## Renseignements

Centre national du théâtre (CNT)  
: 01 44 61 84 85

Hors les Murs (arts de la rue et de la piste) : 01 55 28 10 10

THEMAA (marionnettes et arts associés) : 03 22 92 61 07

## LES ÉTABLISSEMENTS SUPÉRIEURS

### CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR D'ART DRAMATIQUE (CNSAD)

2 bis rue du Conservatoire, 75009 Paris  
Tél : 01.42.46.12.91

**Disciplines enseignées :** interprétation, histoire du théâtre, étude et pratique de la langue, musique et voix, corps et espace, cinéma.

**Durée des études :** 3 ans

### ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DRAMATIQUE DU THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG (ESAD)

1 av. de la Marseillaise, BP 184 R5  
67005 Strasbourg cedex  
Tél : 03.88.24.88.08

**Disciplines enseignées :** jeu - corps - voix - musique. Connaissances générales : histoire du théâtre, histoire de la scénographie, philosophie de l'art, analyse critique de spectacles, dramaturgie

**Durée des études :** 3 ans

### ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE (ENSATT)

(sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale)  
2 rue Sœur Bouvier 69005 Lyon  
Tél : 04.78.15.05.05

**Disciplines enseignées :** interprétation, chant, escrime, danse, écriture dramatique, masques, anglais, voix.

### AUTRES ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL D'ART DRAMATIQUE

A la différence des établissements précédents, ces écoles ont divers supports institutionnels et sont cofinancées par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales. Les études y sont gratuites.

### CONSERVATOIRE NATIONAL DE RÉGION DE BORDEAUX

Tél : 05.56.92.96.96

Interprétation, dramaturgie et histoire du théâtre, chant, danse.

### CONSERVATOIRE NATIONAL DE RÉGION DE MONTPELLIER

Tél : 04 67 66 88 40

Interprétation, dramaturgie et histoire du théâtre, chant, danse.

### ÉCOLE DE THÉÂTRE DU THÉÂTRE NATIONAL DE BRETAGNE

Tél : 02.99.31.55.33

Acteurs : voix, corps, improvisation ; connaissance de l'ensemble du système théâtral : histoire du théâtre, dramaturgie, régie et administration-gestion d'une compagnie.

### ÉCOLE DU CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE SAINT-ETIENNE

Tél : 04.77.25.01.24

Interprétation, voix, improvisation, connaissance de l'ensemble du système théâtral.

### ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES (ERAC)

Tél : 04.93.38.73.30

Interprétation, improvisation, diction, dramaturgie, chant, danse, escrime / combat. A noter : Les CDN de Limoges et de Toulouse offrent 2 expériences de formation en alternance (sous forme de contrats de qualification).

### FORMATION DES ARTISTES DE CIRQUE

### ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DU CIRQUE

1 rue du Cirque  
51000 Châlons en Champagne  
Tél : 03 26 21 80 44

**Disciplines enseignées :**

**Artistiques :** danse, formation de l'acteur, musique, arts plastiques  
**Techniques :** disciplines acrobatiques, aériennes et au sol, équilibre, jonglerie, art clownesque  
**Culture générale :** langues étrangères, histoire du cirque, gestion et communication d'entreprise

**Durée des études :** 2 ans et un trimestre

### L'ÉCOLE NATIONALE DU CIRQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Tél : 01.48.54.44.65

### ÉCOLE NATIONALE DES ARTS DU CIRQUE ANNIE FRATELLINI

Tél. : 01 48 45 58 11

### FORMATION AUX ARTS DE LA MARIONNETTE

### ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DE LA MARIONNETTE

7 place Winston Churchill  
08000 Charleville-Mézières  
Tél : 03.24.56.44.55

**Disciplines enseignées :** techniques de manipulation et de construction, composition de l'image, histoire du théâtre, conception de spectacle, histoire du théâtre de marionnette  
**Formation de base :** voix-expression corporelle, mime, danse, musique, lumière, son, image, régie, spectacle  
**Durée des études :** 3 ans

### FORMATION DES TECHNICIENS DU SPECTACLE

L'ÉCOLE DU THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG (ESAD) comporte une section scénographie et régie son-lumière-plateau.

L'ENSATT (sous tutelle éducation nationale) forme des administrateurs, costumiers, décorateurs, scénographes, régisseurs son-lumière-plateau

Deux formations longues de régisseurs spécialisés, homologuées niveau III, sont conduites par :

### LE CENTRE DE FORMATION DES TECHNICIENS DU SPECTACLE (CFPTS) DE BAGNOLET

Tél : 01.48.97.25.16

### L'INSTITUT SUPÉRIEUR DES TECHNICIENS DU SPECTACLE (ISTS) D'AVIGNON

Tél : 04.90.14.14.17.

Ces organismes, conventionnés par le ministère, offrent dans le cadre de la formation professionnelle continue des stages dans les différentes disciplines techniques.

# LES MÉTIERS DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

## DEVENIR MUSICIEN OU DANSEUR

La formation initiale de musicien et de danseur s'acquiert auprès des écoles municipales de musique et de danse agréées (EMMAD), des écoles nationales de musique et de danse (ENMD) et des conservatoires nationaux de région (CNR) qui relèvent de l'autorité des collectivités territoriales et sont placés sous la tutelle pédagogique du ministère de la culture (DMDTS). (Pour tous renseignements s'adresser aux mairies)

Les diplômes d'études musicales (DEM) et chorégraphiques (DEC) délivrés à l'issue du cycle spécialisé des ENMD et des CNR ouvrent la voie vers des formations supérieures.

La qualification supérieure assurée par les deux Conservatoires nationaux supérieurs de Paris et de Lyon permet d'envisager, outre les métiers de l'orchestre, des carrières de solistes, de compositeurs et de danseurs.

## L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ DES MUSIQUES ACTUELLES

(musiques traditionnelles et du monde, jazz, musiques improvisées, chanson, rock, rap, musiques électroniques, et formes émergentes)

### Les musiques traditionnelles

Depuis la création des certificats d'aptitude et des diplômes d'Etat dans cette discipline, il y a une dizaine d'années, les musiques traditionnelles du domaine français (musiques bretonne, auvergnate...) et certaines musiques du monde (percussions...) ont trouvé leur place dans l'enseignement spécialisé.

### Le Jazz

Depuis 1986, le jazz est doté d'un CA et d'un DE qui ont permis le développement de cette discipline au sein des établissements d'enseignement spécialisé.

Le CEFEDEM de Lyon propose depuis 1995 une formation diplômante en direction des musiciens issus des cursus de jazz des établissements dont les dossiers ont été retenus par une commission d'homologation.

L'enseignement du jazz en France est dispensé dans deux types d'établissements :

- Les établissements publics d'enseignement de la musique : EMMA, ENM et CNR sont majoritairement pourvus d'une classe ou d'un département jazz et musiques improvisées. Au CNSM de Paris, le département jazz et musiques improvisées propose aux étudiants un ensemble de formations pratiques et théoriques diversifiées.

- Les écoles privées : en grande partie regroupées au sein de la Fédération Nationale des Ecoles d'influence jazz et musiques actuelles (FNEIJ), une trentaine d'écoles associatives sont réparties sur l'ensemble du territoire. Elles délivrent des diplômes internes et depuis 1998 un certificat qui leur est commun.

### Les musiques actuelles amplifiées

Pour répondre à une forte demande recouvrant le champ des musiques rock, rap, techno... utilisant l'électro-amplification comme élément de création, le Ministère de la culture a créé en 1999 le CA de professeur coordonateur pour les musiques actuelles amplifiées.

La première session aura lieu en 2000. Un DE est actuellement à l'étude. Il verra le jour, dans le cadre d'une formation diplômante, en septembre 2000, au CEFEDEM de Lyon.

Le professeur coordonateur pour les musiques actuelles amplifiées sera l'intermédiaire entre les établissements d'enseignement spécialisé et les lieux de répétition. Il devra accompagner les musiciens dans leur parcours, leur recherche, et répondre à leur demande de formation.

## LES CONSERVATOIRES NATIONAUX SUPÉRIEURS DE MUSIQUE ET DE DANSE

### CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

209 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris  
Tél : 01.40.40.45.45

#### Section musique :

Disciplines vocales, instrumentales, classiques et contemporaines, disciplines théoriques et direction, musique ancienne, pédagogie, jazz et musiques improvisées, métiers du son.

#### Section danse :

Danse classique et contemporaine et disciplines annexes : adage, répertoire, variation, danse ancienne, danses traditionnelles, danse de caractère, improvisation, composition, histoire de la danse, formation musicale, anatomie, physiologie, écriture et analyse du mouvement (système Benesh et Laban).

### CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE DE LYON

3 quai Chauveau, 69009 Lyon  
Tél : 04.72.19.26.26

#### Section musique :

Cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse) ; bois (flûte, hautbois, clarinette, basson allemand, basson français) ; cuivres (cor, trompette, trombone, trombone basse, saxhorn, tuba, tuba basse) ; claviers, harpe, percussion (piano, orgue, harpe, percussion) ; groupe II (accompagnement au piano, chant, direction de chœurs) ; groupe III (écriture, composition, composition électro-acoustique et informatique musicales) ; musique ancienne (basse continue, clavecin, luth, viole de gambe, cornet, saqueboute, trompette naturelle, flûte à bec, chant musique ancienne, écriture et analyse musique ancienne) ; cycles de perfectionnement (violon, alto, violoncelle, piano, harpe) ; cycles d'études complémentaires spécialisées (musique de chambre, atelier du XXe siècle, étude des instruments anciens (hautbois baroque, clarinette ancienne, basson baroque, cornet, saqueboute, trompette naturelle, viole de gambe, luth, improvisation à l'orgue).

#### section danse :

Danse classique et contemporaine et disciplines annexes : adage, répertoire, variation, danse ancienne, danses traditionnelles, danse de caractère, improvisation, composition, histoire de la danse, formation musicale, anatomie, physiologie.

## LES ÉCOLES SUPÉRIEURES DE DANSE

### ÉCOLE DE DANSE DE L'OPÉRA NATIONAL DE PARIS

20 allée de la Danse, 92000 Nanterre  
Tél : 01.47.29.09.23

#### Disciplines enseignées :

Discipline principale: danse classique. Disciplines complémentaires: mime, folklore, danse de caractère, adage, jazz, chant, théorie de la danse, rythme, solfège corporel, histoire de la danse, anatomie appliquée à la danse.

### ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE DANSE DE MARSEILLE

42 bd Gabès, 13417 Marseille cedex 08  
Tél : 04.91.71.03.03

#### Disciplines enseignées :

Danse classique, danse contemporaine, danse de caractère. Jazz, mime, adage, répertoire, histoire du ballet.

### CENTRE NATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE D'ANGERS

L'esquisse (CNDP L'esquisse)  
42 bd Henri Arnaud, BP 2137,  
49021 Angers Cedex 02  
Tél : 02.41.24.12.12

#### Discipline enseignée :

Danse contemporaine

### ÉCOLE SUPÉRIEURE DE DANSE DE CANNES / ROSELLA HIGHTOWER

5 rue Colmar, 06400 Cannes  
Tél : 04.93.38.15.82

#### Disciplines enseignées :

Danse classique, jazz, contemporaine, pointes, adage, danse espagnole, danse thérapie.

## FORMATIONS AUX MÉTIERS DE LA FACTURE INSTRUMENTALE

### INSTITUT TECHNOLOGIQUE EUROPÉEN DES MÉTIERS DE LA MUSIQUE (ITEMM)

71 av. Olivier Messiaen, 72000 Le Mans  
Tél : 02.43.39.39.00

### CENTRE NATIONAL DE FORMATION D'APPRENTIS DE FACTEURS D'ORGUES

21 rue des fusilliers marins, BP 26  
67114 Eschau  
Tél : 03.88.59.00.81

### LYCÉE JEAN BAPTISTE VUILLAUME ÉCOLE NATIONALE DE LUTHERIE

5 avenue Graillet, 88500 Mirecourt  
Tel : 03.29.37.06.33



**LES MÉTIERS DE LA MUSIQUE  
ET DE LA DANSE  
(SUITE)****ENSEIGNER  
LA MUSIQUE ET LA DANSE**

Pour l'enseignement de la musique et de la danse dans les établissements territoriaux d'enseignement spécialisé, des examens de qualification pédagogique sont prévus. Il s'agit du diplôme d'Etat aux fonctions de professeur de musique ou de professeur de danse (DE) et du Certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur de musique, de danse, de directeur d'établissement. Ils peuvent être obtenus sur examens à l'issue d'une formation. Ils permettent d'accéder aux concours de la fonction publique territoriale.

Le **diplôme d'Etat (DE)** permet à son titulaire d'enseigner dans une structure publique ou privée et de se présenter aux épreuves du CA. Pour le **Certificat d'aptitude (CA)** aux fonctions de professeurs, la formation est assurée par les deux conservatoires nationaux supérieurs et par le Centre national de la danse. Le CND assure la formation au DE et la formation continue des danseurs professionnels.

La formation au **diplôme d'Etat (DE)** est assurée par les Centres de formation des enseignants de la musique et de la danse (CEFEDEM). Pour la danse, la formation est assurée actuellement le plus souvent par des centres privés habilités par le ministère de la culture.

Le **diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI)** délivré par les centres de formation des musiciens intervenant à l'école élémentaire et pré-élémentaire (CFMI) sanctionne une aptitude pédagogique. Il ouvre également l'accès à la fonction publique territoriale.

**Renseignements**  
MDMTS : 01.40.15.89.03

# LES MÉTIERS DES ARTS PLASTIQUES

Sous la responsabilité pédagogique du ministère de la culture et de la communication (délégation aux arts plastiques), 56 établissements offrent à des étudiants à temps plein une formation spécialisée en arts plastiques.

**LES DÉBOUCHÉS**

Publicité, graphisme, édition ; conception et réalisation de produits vidéos et multimédias ; artistes indépendants ; enseignement ; étude et réalisation de projets en agence de design et d'architecture ; décoration/restauration ; médiation culturelle (centres d'art, musées, galeries).

**COMMENT ENTRER DANS UNE ÉCOLE D'ART ?**

Il est nécessaire d'être titulaire du baccalauréat et de réussir les épreuves du concours organisé chaque année par l'école. Pour intégrer le cursus à un niveau plus avancé, l'étudiant présente à l'école de son choix, un dossier comprenant des travaux personnels, les certificats d'unités de valeur déjà obtenus ou ses diplômes antérieurs. **Exceptions** : l'entrée dans certains établissements s'effectue à un niveau différent de celui de la règle générale. Ce sont : l'École nationale de la photographie (Arles) : bac+2 ; le Studio national des arts contemporains (Le Fresnoy-Tourcoing) : bac+4 ; l'École nationale supérieure de création industrielle (Paris) : sur projets

**LE CURSUS DES ÉTUDES**

**5 établissements organisent leur enseignement selon des dynamiques autonomes** : l'École nationale supérieure des arts décoratifs/Paris ; l'École nationale supérieure des beaux-arts/Paris ; l'École nationale supérieure de création industrielle/Paris ; le Studio national des arts contemporains, à Tourcoing-Le Fresnoy ; l'École nationale de la photographie d'Arles.

**6 écoles nationales et 45 écoles régionales ou municipales** préparent leurs étudiants au diplôme national d'art plastique (DNAP) ; au diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) ; au diplôme national d'arts et techniques (DNAT). Après l'année propédeutique, qui sert d'année d'orientation, l'étudiant s'engage soit dans le cycle court, soit dans le cycle long. Dans le cycle court on prépare en deux années le DNAT qui présente trois options : design graphique, design d'espace, design de produit. Le cycle long comprend deux phases : d'abord une phase-programme de deux années conduisant au DNAP, puis une phase-projet, de deux années également, conduisant au DNSEP. Le cycle long offre trois options : art, communication, design.

**Renseignements d'ordre général**  
Département des enseignements artistiques  
(délégation aux arts plastiques)  
60 ter, rue de Lille, 75007 Paris  
Tél : 01.42.22.31.18 ou 01.42.22.32.94

**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE  
DES ARTS DÉCORATIFS/ENSAD**

31 rue d'Ulm, 75005 Paris  
Tél : 01.42.34.97.00

**Secteur image** : animation, vidéo, gravure, illustration, communication visuelle, peinture-sculpture.

**Secteur espace** : architecture intérieure, scénographie, mobilier, design industriel, textile, vêtement.

Un **troisième degré** a pour objet de promouvoir et de développer la création à des fins de production et de recherche : infographie, édition-presse, mobilier, couleur, typographie.

**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE  
DE CRÉATION INDUSTRIELLE/ENSCI/  
LES ATELIERS**

48 rue Saint-Sabin, 75011 Paris  
Tél : 01.49.23.12.12

L'école forme des créateurs industriels qui participent aux étapes décisives de la production industrielle.

**LES ÉCOLES SUPÉRIEURES**

Sept écoles spécialisées dépendent directement du ministère de l'éducation nationale. D'orientation plus technique, leur recrutement s'effectue soit après la 3ème soit après l'obtention du bac.

**Ecole Boule** : 01.43.46.67.34

**Ecole Duperré** : 01.42.78.59.09

**Ecole Olivier de Serres** : 01.53.68.16.90

**Ecole Estienne** : 01.43.36.96.19

**Ecole supérieure d'arts appliqués textiles/ESAAT** : 03.20.24.27.77

**Ecole nationale de Lutherie** :  
03.29.37.96.33

**LES FORMATIONS DES MANUFACTURES  
NATIONALES**

Les manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie et le Mobilier national proposent une formation au métier de licier, de restaurateur de tapis ou de tapisserie ou de dentellière en vue de préparer et de passer le concours d'entrée dans le corps des techniciens d'art.

**MOBILIER NATIONAL**

1 rue Berbier-du-Mets, 75013 Paris  
Tél : 01.44.08.52.00

**MANUFACTURE NATIONALE DE SÈVRES**

4 Grande rue, 92310 Sèvres  
Tél : 01.45.34.34.00 / poste 406  
Recrute au niveau BEP et, au terme d'une période de formation de 3 ans, délivre un diplôme de technicien céramiste.

**LES ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX****ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE  
DES BEAUX-ARTS/ ENSBA**

14 rue Bonaparte, 75272 Paris cedex 06  
Tél : 01.47.03.50.00

La formation est assurée en ateliers qui s'organisent autour de **3 départements** : peinture, sculpture, pratique multimédias.

**Mastère hypermédia** : L'ENSBA, en association avec de grandes écoles et partenaires industriels, a ouvert en janvier 1995 une formation multimédias-hypermédia de niveau mastère, préparant au métier d'auteur réalisateur de productions multimédias.

# LES MÉTIERS DU LIVRE ET DES BIBLIOTHÈQUES

## BIBLIOTHÈQUES

La fonction publique recrute par voie de concours soit au niveau national soit au niveau territorial. Une fois lauréats des concours, les fonctionnaires suivent une formation. Toutefois, pour les corps de bibliothécaires adjoints, d'inspecteurs de magasinage, des magasiniers spécialisés ou en chef ainsi que pour les cadres d'emploi territoriaux d'agents et d'agents qualifiés du patrimoine, il n'existe ni formation initiale spécifique ni formation statutaire.

### ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES

17-21 boulevard du 11 novembre 1918  
69100 Villeurbanne  
Tél : 04.72.44.43.43

### CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

10-12 rue d'Anjou  
75381 Paris cedex 08  
Tél : 01.55.27.44.00

## DOCUMENTATION

Les personnes qui ont suivi une formation dans le domaine de la documentation peuvent se présenter aux concours de la fonction publique d'Etat ou à ceux de la fonction publique territoriale.

La formation initiale est assurée notamment par l'Institut national des techniques de la documentation qui délivre le diplôme supérieur de documentation et par des universités qui ont créé en leur sein des diplômes universitaires de technologie, des diplômes d'études universitaires en sciences et techniques option métiers du livre, des licences, des maîtrises, des diplômes d'études approfondies et des diplômes d'études supérieures spécialisées de documentation ou encore des licences et maîtrises comprenant la mention documentation.

### INSTITUT NATIONAL DES TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION

2 rue Conté, 75003 Paris  
Tél : 01.40.27.25.16

### FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

5 rue de l'Abbaye, 75006 Paris  
Tél : 01.44.07.28.63

### TECHNIQUES D'ARCHIVES ET DE DOCUMENTATION

Université de Mulhouse Mécadocte  
31 Grand'Rue, 68100 Mulhouse cedex

### INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE ENSSIB

17-21 boulevard du 11 novembre 1918  
69100 Villeurbanne  
Tél : 04.72.44.43.43

# LES MÉTIERS DE LA GESTION PUBLIQUE

Créé en 1984 à l'initiative du ministère de la culture, le réseau AGECE (Agences conseils d'aide à la gestion des entreprises culturelles) propose de nombreux stages aux professionnels de la culture.

Ses missions : le conseil dans tous les domaines qui concernent l'environnement juridique, économique, fiscal, comptable des entreprises culturelles ; l'accueil et l'accompagnement de tout créateur d'entreprise ; la mise à disposition des adhérents de matériels, de logiciels et de personnels dans le domaine de la gestion opérationnelle ; l'assistance aux artistes et aux organisateurs occasionnels de spectacles dans les déclarations sociales et dans l'établissement des feuilles de paie ; l'analyse et l'évaluation de tout projet touchant au développement culturel d'une collectivité territoriale, d'une entreprise ou d'une institution.

### AIDE À LA GESTION DES ENTREPRISES CULTURELLES EN ÎLE-DE-FRANCE (AGECIF)

22 rue de Picardie, 75003 Paris  
Tél : 01.48.87.58.24

### AGECE MIDI-PYRÉNÉES

37 rue Riquet 31300 Toulouse  
Tél : 05.61.62.42.64

### ARSEC (AGENCE RHÔNE-ALPES DE SERVICE AUX ENTREPRISES CULTURELLES), LYON

8 rue du Griffon, 69001 Lyon  
Tél : 04.78.39.01.05

### AVEC (AGENCE POUR LA VALORISATION DES ENTREPRISES CULTURELLES), BORDEAUX

22 place Gambetta, 33000 Bordeaux  
Tél : 05.56.48.52.70

### CAGEC (CENTRE D'AIDE À LA GESTION DE L'EN- TREPRISE CULTURELLE), NANTES

22 rue Kervégan, BP 42206  
44022 Nantes cedex 01  
Tél : 02.40.48.22.23

### PREMIER'ACTE, POITIERS

3 place Prosper Mérimée, 86000 Poitiers  
Tél : 05.49.88.07.20

### OGACA (AGENCE CONSEIL DES ENTREPRISES CULTURELLES D'ALSACE), STRASBOURG

13 rue Martin Bucer, 67000 Strasbourg  
Tél : 03.88.76.24.13

# LES MÉTIERS DU CINÉMA, DE L'AUDIOVISUEL ET DU MULTIMÉDIA

## LES ÉCOLES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

### L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MÉTIERS DE L'IMAGE ET DU SON (ENSMIS, EX-FEMIS)

6 rue Francœur, 75018 Paris  
Tél : 01.53.41.20.00 et 20.84

**Durée des études :** Les études durent 38 mois à raison de 40 heures hebdomadaires :

- **Le premier cycle** (un an) dispense une formation commune de base,
- **Le deuxième cycle** (18 mois) propose un enseignement spécialisé par département : scénario, réalisation, image, son, montage, décor, production,
- **Le troisième cycle** est consacré à la réalisation d'un travail de fin d'études et débouche sur un diplôme de niveau I (bac +5) homologué par l'État.

Un enseignement spécialisé forme, parallèlement au deuxième cycle, des secrétaires de plateau (scriptes) sélectionnés tous les 2 ans par concours. Dans les autres départements, l'ENSMIS accueille chaque année, sur concours, une quarantaine d'étudiants déjà titulaires d'un bac +2 et âgés de moins de 27 ans.

**Conditions d'accès :** Le concours se déroule en trois temps : dossier d'enquête et analyse de films, épreuve départementale écrite et/ou orale, grand oral.

### L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE LOUIS LUMIÈRE (ENSL)

7 allée du Promontoire  
93161 Noisy-le-Grand  
Tél : 01.48.15.40.10

Elle assure une formation de 3 ans et délivre un diplôme supérieur d'État pour chaque option qu'elle enseigne : photo (prise de vue et traitement des images), cinéma, son.

## LES ÉCOLES DE LA MUSIQUE ET DU SON

Une connaissance approfondie de la musique et du son, en captation, en enregistrement et/ou en diffusion, trouve des applications dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia. Toutefois, à l'exception du **Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMD)**, la maîtrise technologique de ces applications est peu enseignée dans les établissements publics.

### CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

209 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris  
Tél : 01.40.40.45.45  
voir p.7 du dossier

## LE MULTIMÉDIA

Depuis quelques années plusieurs lieux d'enseignement proposent des formations initiales et délivrent des diplômes du multimédia.

Les écoles d'art, de journalisme, de communication ou d'ingénierie  
Les écoles d'art de Nantes, Bourges, Dijon, Poitiers, Angoulême, Amiens, Bordeaux, Lyon ;  
Les Ecoles nationales supérieures des arts décoratifs (ENSAD) et de création industrielle (ENSCI), l'École d'architecture de Marseille et le Centre national de la bande dessinée et de l'image (CNDBI) d'Angoulême, le CFT-Gobelins, le Centre de formation des journalistes (CFPJ) de Paris et l'École supérieure de journalisme de Lille, l'Institut national de l'audiovisuel (INA), Sciences Com' à Nantes, l'École supérieure de réalisation audiovisuelle (ESRA-Paris), Sup-Info-Com à Valenciennes, l'École des métiers de la communication (EMC), le Centre national des arts et métiers (CNAM), l'École nouvelle d'ingénieurs de la communication (ENIC) à Villeneuve d'Ascq.

## LES ÉCOLES D'ARTS PLASTIQUES

Le diplôme national d'art plastique (DNAP) et le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSÉP) qui peuvent donner accès aux métiers de la vidéo de création, de l'animation, de la décoration, du trucage, du costume, se préparent en 3 et 5 ans dans nombre d'écoles : les écoles d'Angoulême, de Bourges, de Rennes, d'Orléans, de Poitiers, l'École des métiers de l'image de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ; l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) enseigne la vidéo et le décor scénographique et propose depuis 1995 une spécialisation en 2ème cycle en cinéma d'animation ; l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) ; l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (ENSBA) ; l'École nationale de la photographie d'Arles (ENP).  
voir p.8 du dossier

## LES ÉCOLES DU SPECTACLE VIVANT

L'art dramatique constitue un lien puissant entre le spectacle vivant et le spectacle enregistré. Plusieurs écoles comptent des départements dédiés à la scénographie, le décor, la machinerie, le costume, la régie lumière, la régie son dont les applications au spectacle enregistré sont fréquentes.  
On peut citer à ce titre :

### ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE (ENSATT)

(sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale)  
2 rue Sœur Bouvier 69005 Lyon  
Tél : 04.78.15.05.05  
voir p.9 du dossier

### ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DRAMATIQUE DU THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG (ESAD)

1 av. de la Marseillaise, BP 184 R5  
67005 Strasbourg cedex  
Tél : 03.88.24.88.08  
voir p.9 du dossier

# LES MÉTIERS DES MUSÉES, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES

Musées, patrimoine et archives emploient notamment des conservateurs, des documentalistes, des chercheurs et des maîtres d'art. La fonction publique d'Etat comme la fonction publique territoriale recrutent par concours.

Des formations spécifiques sont assurées par des universités et par les établissements suivants :

## LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

### ÉCOLE NATIONALE DU PATRIMOINE

117 bld Saint-Germain, 75006 Paris  
Tél : 01.44.41.16.41  
Les étudiants y accèdent après avoir réussi le concours de conservateur du patrimoine ou de conservateur territorial du patrimoine. Elle a pour objectif d'apporter aux conservateurs stagiaires des connaissances sur des sujets juridiques, financiers, sociaux, déontologiques, sur les techniques du traitement et de l'analyse des œuvres.

### AUTRE DÉPARTEMENT DE L'ÉCOLE DU PATRIMOINE: INSTITUT FRANÇAIS DE RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART (IFROA)

1 rue Berber-du-Mets, 75013 Paris  
Tél : 01.43.37.93.37  
Il a pour mission d'assurer la

formation initiale des restaurateurs. Les candidats sont admis sur concours pour les départements ouverts selon les années : arts graphiques, peinture murale et de chevalet, arts textiles, arts du feu, photographie, sculpture et arts du métal.

### ÉCOLE DU LOUVRE

34 quai du Louvre, 75001 Paris  
Tél : 01.40.20.56.14 ou 01.40.20.56.15  
**1er cycle** : histoire de l'art, archéologie et histoire des civilisations.

**2e cycle** : enseignement professionnalisant traitant des aspects historiques, fonctionnels et gestionnaires du monde des musées et du patrimoine.

**3e cycle** : recherche.  
Classe préparatoire aux concours de la conservation du patrimoine.

### MÉDIATION CULTURELLE

### UNIVERSITÉ DE PARIS VIII

15 rue Catulienne, 93200 Saint-Denis  
Tél : 01.49.40.66.05 ou 01.42.43.71.90  
Maîtrise de sciences et techniques  
Médiation culturelle musées et patrimoine. Cette formation universitaire se fait avec la collaboration pédagogique de l'École du Louvre et avec le soutien de la direction des musées de France, de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites et du ministère du tourisme.

### CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'HISTOIRE ET DE CONSERVATION DES MONUMENTS ANCIENS ÉCOLE DE CHAILLOT

Palais de Chaillot  
Place du Trocadéro, 75116 Paris  
Tél : 01.47.04.39.88  
Le Centre d'études délivre un enseignement spécialisé de haut niveau, consacré à l'ensemble des problèmes posés par l'histoire, l'entretien, la restauration, la conservation et l'utilisation des monuments anciens. L'originalité est de coordonner l'histoire de l'architecture et la pratique des techniques anciennes de construction. Cet enseignement s'adresse exclusivement aux architectes déjà diplômés.

### ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

19, rue de la Sorbonne, 75005 Paris  
tél. : 01 46 33 41 82  
A l'issue de la 3e année de l'école des Chartes, les élèves passent un concours comportant une épreuve unique d'admission leur permettant d'intégrer l'École nationale du patrimoine pour une formation de 18 mois.

## LES MÉTIERS DE L'ARCHITECTURE

### FORMATION

Les études conduisant au diplôme d'architecte D.P.L.G. (diplômé par le gouvernement) sont actuellement organisées dans vingt-deux écoles d'architecture (8 en Ile-de-France, 14 en région), placées sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication.

Un premier cycle de 2 ans est validé par le diplôme de premier cycle des études d'architecture. Un deuxième cycle de 2 ans est validé par le diplôme de deuxième cycle des études d'architecture. Un troisième cycle de 2 ans conduit au diplôme d'architecte DPLG qui donne accès à la maîtrise d'œuvre et à différents modes d'exercice professionnel.

Des diplômes d'enseignement supérieur spécialisés (DESS) et des diplômes d'études approfondies (DEA) inscrits dans les écoles doctorales, sont également organisés en relation avec d'autres établissements universitaires, dans les domaines de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme, de l'archéologie, du paysage et de l'ingénierie.

La formation conduisant au diplôme de paysagiste D.P.L.G. D'une durée de quatre ans, elle est ouverte sur concours aux titulaires d'un niveau bac + 2. Elle est actuellement dispensée à l'école d'architecture de Bordeaux et à l'école nationale supérieure du paysage de Versailles. Les diplômes DPLG, DESA et DENSAIS sont les seuls diplômes français permettant l'inscription au tableau de l'Ordre des architectes qui est obligatoire pour l'exercice de la maîtrise d'œuvre.

**A noter** : Deux autres établissements dispensent une formation pour le diplôme d'architecte : l'école nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg (ENSAIS) et l'école spéciale d'architecture (ESA) (ils relèvent du ministère de l'éducation nationale)

### CENTRE DES HAUTES ÉTUDES DE CHAILLOT (CHEC)

Tél : 01.47.054.39.88  
Il organise un cycle d'études spécialisées en architecture portant sur la conservation, la restauration, la mise en valeur et l'aménagement des édifices, des ensembles urbains et paysagers de la ville et du territoire. Il contribue à la formation des élèves architectes et urbanistes titulaires de l'État.

### LES GRANDS ATELIERS DE L'ISLE D'ABEAU

Ce site regroupe les potentiels pédagogiques et de recherche de plusieurs établissements : écoles d'architecture, écoles d'art, écoles d'ingénieurs, centre scientifique et technique du bâtiment, Épida. Travail sur des maquettes à grande échelle et avec différents matériaux : béton, bois, métal, plâtre, polymère, terre, verre, etc.

### LES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Concours des Architectes Urbanistes de l'État** : Ils exercent des fonctions dans l'architecture, l'urbanisme, la construction, l'aménagement du territoire, l'environnement et le patrimoine.  
**Concours des Architectes en Chef des Monuments Historiques (État)** : Ils assurent la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration sur les monuments historiques classés Architecte voyer de la Ville de Paris (FP territoriale). Ils traitent des dossiers de permis de construire, des opérations d'aménagement. Ingénieur des collectivités territoriales ils sont recrutés par concours ouverts aux architectes.

Pour toute demande de renseignements concernant les adresses des 22 écoles d'architecture, du centre des hautes études de Chaillot, de l'école nationale supérieure des arts et de l'industrie de Strasbourg et l'école supérieure de l'architecture, veuillez contacter  
**La direction de l'architecture et du patrimoine**  
Tél : 01.40.15.32.59

## langue française CRÉATION DE DEUX NOUVELLES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES DE TERMINOLOGIE

Avec la création de deux nouvelles commissions de terminologie, l'une au ministère des affaires étrangères, l'autre au ministère de l'équipement et des transports, les commissions spécialisées de terminologie sont maintenant au nombre de seize.

Rappelons que ces commissions jouent un rôle essentiel au sein du dispositif d'enrichissement de la langue française. Il leur appartient en effet d'effectuer d'abord une veille systématique et de recenser les carences du vocabulaire français dans les secteurs spécialisés qui leur sont propres, ensuite de proposer des termes nouveaux qui soient le mieux à même d'exprimer des concepts neufs, soit pour élucider et définir les notions elles-mêmes, soit comme alternative à des termes étrangers, le plus souvent anglais, qui, en l'absence d'équivalents français, ont tendance à s'imposer dans notre langue.

La commission spécialisée de terminologie du ministère des affaires étrangères, créée par arrêté du 20 mai 1999, est présidée par Dominique Wolton, directeur de recherche au CNRS auteur notamment de "Penser la communication". Le haut fonctionnaire de terminologie est Jean-Michel Dumont, chef du Bureau des affaires francophones au ministère des affaires étrangères. Installée officiellement par Hubert Védrine le 17 septembre 1999, la commission s'est confiée dans un premier temps une mission dans trois secteurs distincts : la **toponymie** (les travaux de la commission porteront sur la transcription en français du nom de chaque pays et de sa capitale, ainsi que des lieux de résidence des représentations françaises à l'étranger); la **féminisation des titres et des grades**; les **termes de la négociation internationale** (elle étudiera les difficultés terminologiques liées à la traduction en français de notions utilisées dans les organisations internationales).

La commission spécialisée de terminologie du ministère de l'équipement et des transports a été créée par arrêté du 7 juillet 1999. Son président est Guy Braibant, président de section honoraire au Conseil d'État; le haut fonctionnaire de terminologie est Michèle Prats, Inspectrice générale de l'équipement. Installée officiellement le 29 septembre 1999 par Jean-Claude Gayssot, la commission se divise en trois groupes de travail : le premier est chargé des **secteurs de l'équipement, de l'urbanisme, de la construction et du logement**; le second, est spécialisé dans le **secteur des transports**; le troisième, est compétent pour le **tourisme**.

DGLF, Cellule de terminologie

Tél : 01.40.69.12.87

## art contemporain PORTRAIT DE LARYS FROGIER EN MICROMÉGAS



S Decker, «Untermieters», Artforum, Berlin

Universitaire, chercheur, commissaire d'exposition, Larys Frogier récemment nommé directeur du Centre d'art La Criée à Rennes a choisi d'organiser, pour la réouverture après travaux du centre, une exposition locale à vocation internationale : *Ex-Change*.

Quoi d'étonnant à ce que cet homme curieux, peu intimidé par les étiquettes, mais néanmoins rigoureux et exigeant, ait organisé, pour la réouverture du centre, une exposition-manifeste, programmatique ? En effet, *Ex-Change* se veut un « trait d'union » entre le lieu d'exposition tel qu'il était, à savoir le lieu de recherche, d'invention, de questionnements, d'avant-garde, promu par le FRAC Bretagne, et le lieu d'exposition tel qu'il sera : un espace de recherche théorique et pratique, un lieu d'échanges et de respect, d'où l'exposition *Ex-change*. « Ethique » : c'est le terme employé par Larys Frogier pour identifier cet espace de rencontre, convivial, et loin de toute idée reçue. Il se dit un « passeur de mots » lorsqu'il évoque sa mission dans l'enseignement supérieur à l'Université de Rennes. Il parle de partage et déclare : « *je déteste le cynisme dans l'art* ». Son programme pour les années à venir est l'illustration de ce sage adage : *Images de maladies, Danse et performance*, sont prévues pour l'an 2000, ainsi que des soirées de dialogue autour de vidéos-performances dont le programme aura été confié à des artistes.

### Construire un espace social

Larys Frogier met une application particulière à transgresser les étiquettes sociales et professionnelles de l'art contemporain, organisant un jeu de rôles inattendu et, de par sa grande liberté, surprenant : faire du chercheur ou de l'artiste un commissaire d'exposition, déconstruire la relation institutionnelle au lieu, la hiérarchisation des fonctions, pour tisser l'espace d'art ainsi qu'un espace social : et Larys Frogier de se recommander de « l'esthétique relationnelle » de Nicolas Bourriaud. Une interaction entre les êtres, une mise en présence sans finalité, mais non pas abstraite. Tout le contraire « *d'un espace utopique et autonome de l'art, d'un lieu relationnel coupé des relations de pouvoir entre les individus et les réalités sociales* ». Relativiser les règles, certes, mais les supprimer, non pas. Il s'agit, pour Larys Frogier, de créer un espace ouvert, social, « tactile », moins orgueilleux. Micromégas n'eût pas fait mieux.

6 novembre >> 31 décembre 1999

EX-CHANGE, Centre d'art contemporain La Criée

Halles Centrales, Place Honoré Commeurec, Rennes, Tél : 02.99.78.18.20

Artistes présentés : Simone Decker, Olivier Dollinger, Christelle Fsamiliari, Felix Gonzalez-Torres, Bill Jacobson, Gillian Wearing.



# 40 ans

**Journée d'étude**  
**AFFAIRES CULTURELLES**  
**ET TERRITOIRES**  
**Les 25 et 26 novembre**

Le partage de la vie culturelle, si concentré à Paris il y a à peine trente ans, s'est lentement développé en région puis s'est accéléré au point de transformer le cœur historique de nombreuses villes : comment une évolution tant attendue - et finalement si rapide - a-t-elle pu s'opérer ?

Comment le volontarisme de quelques fonctionnaires du ministère a-t-il pu progressivement rencontrer celui de quelques élus ? Comment l'impératif national de déconcentration a-t-il réussi à s'imposer grâce à des directeurs régionaux d'abord sans moyens, longtemps sans statut, mais toujours animés par un incoercible esprit de mission ?

Comment a-t-on pu passer des 41 000 m<sup>2</sup> de bibliothèques municipales construites dans les années soixante aux 513 000 m<sup>2</sup> des années quatre-vingt ?

Comment l'art contemporain a-t-il pu pénétrer en province grâce à des fonds régionaux financés à parts égales par les Régions et par l'État ?

En somme : quel a été l'étonnant parcours d'un État tutélaire à un État partenaire ?

Tel sera le sujet des journées d'étude qu'organisent les 25 et 26 novembre prochains le Comité d'histoire du ministère de la culture, la Fondation nationale des Sciences politiques (Centre d'histoire de l'Europe au XX<sup>e</sup> siècle), le Centre Georges Chevrier de l'Université de Bourgogne et la Fondation Maison des Sciences de l'Homme à Paris.

**Journées d'étude**  
**des 25 et 26 novembre**

Studio de l'Opéra Bastille  
120 rue de Lyon, 75012 Paris  
Renseignements et inscriptions au :  
Tél : 01.40.15.79.50 ou 79.71  
Fax : 01.40.15.79.99



## **LA CATHÉDRALE DE QUIMPER** **Réouverture**

Classée au titre des monuments historiques dès le 28 mars 1837, la cathédrale de Quimper n'a cessé depuis lors de connaître des campagnes de restauration, notamment au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, puis à partir de 1982. La loi-programme qui prévoyait les priorités nationales en matière de restauration sur les monuments historiques pour les années 1988-1992 a permis de réaliser la restauration intérieure et extérieure du chœur qui a été inauguré en 1993. Il restait alors à opérer de même sur les autres parties de l'édifice. C'est ainsi que six ans après l'achèvement de la restauration du chœur, la campagne de travaux (d'un coût de 45 millions) menée depuis 1996 pour la nef et le transept se terminera au mois de décembre : le samedi 11 décembre, à 20h30, un concert marquera la réouverture de l'édifice au public.

Par ailleurs, la redécouverte des badigeons XV<sup>e</sup> siècle des voûtes avec leur polychromie rouge et un faux appareil blanc a permis de redonner à la cathédrale toute son élégance radieuse et inspirée.  
Renseignements : 02.99.29.67.36

## **littérature** **BELLES ÉTRANGÈRES TCHÈQUES**

En conviant cette année en France treize représentants de la littérature tchèque, les Belles étrangères mettent à l'honneur des créateurs que les Tchèques découvrirent ou redécouvrirent eux-mêmes au lendemain de la Révolution de velours.

Voilà dix ans, ce formidable renversement fit apparaître sur la scène littéraire nombre d'écrivains qui en avaient été longtemps exclus, réduits au silence par la normalisation : tels Ludvík Vaculík, pilier de la dissidence et de l'édition samizdat, le poète Zbyněk Hejda, le prosateur morave Jan Trefulka. Et puis, on retrouvait alors les écrivains de l'exil : Josef Skvorecký, installé au Canada depuis 1969, fondateur de la maison d'édition Sixty-Eight Publishers, Sylvie Richter, romancière et enseignante en Italie, et encore le baladin Vlastimil Tresnák, chanteur et nouvelliste exilé en Suède pendant les années 1980. L'après 1989 vit également surgir des écrivains apparaissant, en quelque sorte, comme des débutants tardifs, du fait de leur isolement prolongé, voire parce qu'ils avaient préféré demeurer inédits : la romancière et théoricienne de la littérature Daniela Hodrová, le prosateur et philosophe Michal Ajvaz, l'auteur dramatique Daniela Fischerová ou encore le peintre et prosateur Ivan Matousek. Le début des années 1990 donnait aussi la parole à la génération plus jeune de « l'underground » de la décennie précédente, dont Jáchym Topol s'avérait un fer de lance. Enfin, de jeunes écrivains, comme le poète Petr Borkovec ou le romancier à succès Michal Viewegh, débutaient alors. Cela pour ne citer que les hôtes des Belles étrangères de novembre 1999 - car le début des années 1990 révéla aux Tchèques bien d'autres auteurs, y compris ceux qui, à l'instar de Václav Jamek, ne s'exprimaient pas seulement en tchèque.

### **A l'ombre de Kundera...**

A présent, c'est au tour du public français de mieux connaître la diversité et la vitalité de la création littéraire tchèque contemporaine. Comment ne pas inscrire ces Belles étrangères dans l'histoire passionnée des rapports culturels, intellectuels, artistiques liant la France et les Pays tchèques ? Ces rapports connurent bien des tumultes pendant la seconde moitié de notre siècle : dans les années 1950, le pouvoir s'employait à éliminer la France d'un horizon culturel tchécoslovaque où elle avait été omniprésente depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et tout particulièrement dans l'entre-deux-guerres ; le début des années 1960 marquait la reprise des contacts et échanges culturels ; le désastre suivant la normalisation les compromettait à nouveau ; dans les années 1970 et 1980, la France accueillait bien des créateurs tchèques importants contraints à l'exil - Milan Kundera, Vera Linhartová, Jirí Kolár, Petr Král... Après 1989, le retour à la démocratie a été pour beaucoup de Tchèques l'occasion de renouer avec une longue et forte tradition francophile, mais aussi d'exprimer leur aspiration à une réciprocité souvent restée insuffisante, voire inexistante, dans l'histoire des rapports culturels franco-tchèques. Ne pourrait-on voir en ces Belles étrangères un signe, et non des moindres, que cette réciprocité est aujourd'hui en bonne voie ?

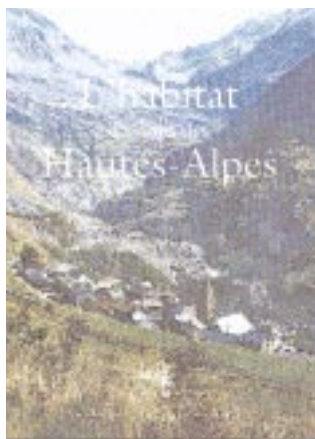
**Catherine Servant, INALCO**

Renseignements : 01.49.54.68.53

**EXPOSITION****Bissière, un sauvage  
qui aurait tout appris****Jusqu'au 2 janvier 2000 à Antibes**

Les 80 pièces présentées (peintures, tentures, sculptures et objets) permettent de découvrir ou de redécouvrir l'œuvre d'un artiste qui affirmait "croire à l'instinct le plus primitif"... mais ajoutait aussitôt : "et peut-être aussi à ce que Pascal appelait l'esprit de finesse".

Musée Picasso  
Château Grimaldi  
06600 Antibes

**UN NOUVEAU LIEU D'EXPOSITION****Le lieu unique,  
scène nationale de Nantes**

Dans le cadre des festivités de la fin du siècle, Lieu unique invite, dans ce qui fut une partie des usines Lu construites en 1885 sur les bords de la Loire, des artistes : des plus grands internationaux aux jeunes inconnus locaux.

Chaque œuvre ou installation présentée explore des espaces physiques ou mentaux situant l'être humain au cœur de ce début de siècle : Claude Lévêque, Pier-rick Sorin, Bill Viola, Franziska, Steina Vasulka...

Renseignements :  
Le lieu unique  
2 rue de la biscuiterie  
BP 21304  
44013 Nantes cedex 1  
Tél. : 02.51.82.15.00.

**FESTIVAL****Planeto, rencontres  
du théâtre jeune public  
Jusqu'au 8 décembre 1999**

Planeto est un festival de spectacle vivant jeunes publics, ouvert sur le monde : acrobates marocains, compagnie burkinabée, création australienne, danseurs brésiliens... C'est un festival de rencontres : des adolescents pratiquant le théâtre en amateur ou avec une logique professionnelle montrent leur travail, font des ateliers ensemble, rencontre des compagnies professionnelles.

Renseignements :  
Le grand bleu  
36 avenue Marx Dormoy, 59000 Lille  
Tél. : 03.20.09.45.50

**PUBLICATION****L'habitat du nord  
des Hautes-Alpes**

Cet ouvrage est l'aboutissement des enquêtes d'inventaire menées depuis le début des années 70 dans le département des Hautes-Alpes par le service régional de l'Inventaire général. Il présente une approche globale de l'habitat du nord du département, traitant de l'organisation matérielle et sociale du terroir, des types d'architecture rurale avec leurs variations microrégionales et enfin du mobilier domestique traditionnel.

Collection Cahiers du patrimoine  
440 pages, 280 francs  
Renseignements :  
DRAC Provence-Alpes Côte d'Azur  
service régional de l'inventaire  
Tél. : 04.42.16.19.60

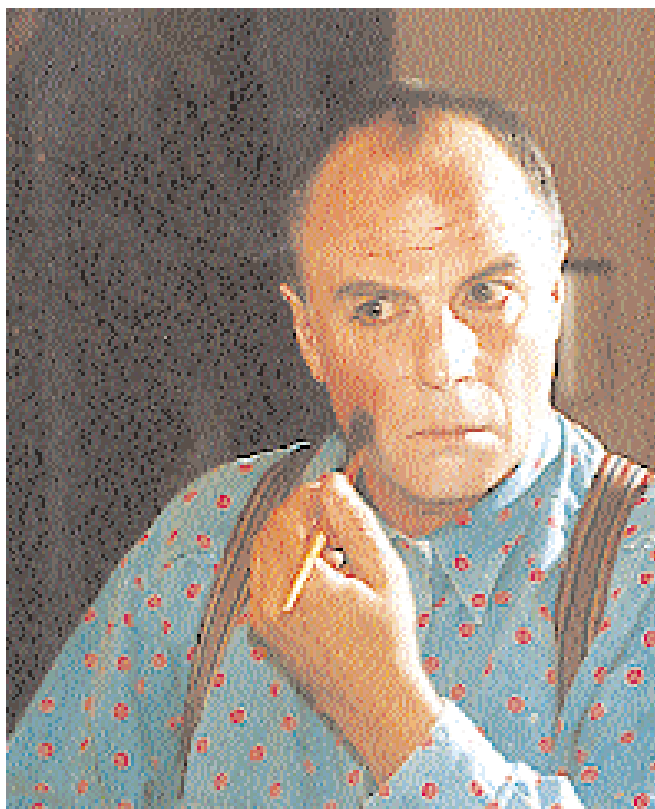
**ESPACE CULTURE MULTIMÉDIA****La Microg@lerie**

La Maison du geste et de l'image ouvre un espace culture multimédia, *La Microg@lerie* dans le cadre du programme lancé par le ministère de la culture.

Cet espace accueillera des jeunes de 10 à 20 ans en accès libre et en groupes scolaires, enseignants, artistes et formateurs, pour des modules de sensibilisation et de formation à l'utilisation d'internet et du multimédia.

Renseignements :  
Maison du geste et de l'image  
42 rue Saint-Denis  
75001 Paris  
Tél. : 01.42.36.33.52  
Site : <http://www.mgi-paris.org>  
Mél. : [info@mgi-paris.org](mailto:info@mgi-paris.org)

## Opéra-comique LE THEATRE MUSICAL POPULAIRE DE JÉRÔME SAVARY



Jérôme Savary

Catherine Trautmann vient d'agréer la désignation par le Conseil d'administration de l'Opéra comique, que préside Bernard Auberger, de Jérôme Savary en qualité de directeur de ce théâtre. Il remplacera dans ses fonctions Pierre Médecin. Rappelons que Jérôme Savary, est jusqu'en juillet 2000, directeur du Théâtre national de Chaillot. Il prendra ses nouvelles fonctions le 1er octobre 2000.

Jérôme Savary a présenté pour l'Opéra comique un projet, baptisé "Théâtre Musical Populaire" qui donne à cet établissement sa couleur artistique propre : en faisant revivre le répertoire lyrique léger des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : opérettes, opéras bouffe, mais aussi en produisant la comédie musicale et le théâtre musical contemporain. C'est le retour à la salle Favart d'un répertoire pour lequel ce théâtre avait été initialement conçu.

Paris est aujourd'hui orphelin de tout un répertoire dont la France est pourtant le berceau. Le projet se veut donc complémentaire de celui de l'Opéra national de Paris. Il développe également un programme de théâtre lyrique pour les enfants.

Par ailleurs, Jérôme Savary propose, autour de la programmation centrale, d'accueillir deux festivals : le Festival d'automne au mois de septembre et un Printemps du baroque confié aux personnalités artistiques les plus représentatives de ce genre musical, lyrique, chorégraphique et théâtral.

# ARC EN RÊVE

## Centre d'architecture l'Entrepôt à Bordeaux



exposition Jean Nouvel, copyright : Vincent Monthiers

Centre d'architecture de référence internationale, Arc en rêve existe depuis 1981. Son activité est toute entière tournée depuis sa création vers la diffusion de l'architecture contemporaine. Né à l'initiative de 4 personnes qui continuent à faire vivre le lieu, Michel Jacques, responsable de la programmation et directeur artistique, Philippe Jacques, responsable de l'atelier pédagogique et Martine Alzonne, responsable de l'administration, Arc en rêve est dirigé depuis ses débuts par Francine Fort.

Installé à Bordeaux à l'Entrepôt dans des locaux qu'il partage avec le CAPC (devenu musée d'art contemporain), Arc en rêve a élargi progressivement sa programmation vers le paysage, le design et le graphisme. L'activité du centre s'inscrit dans une démarche de pédagogie active en direction de tous les publics.

### Les objectifs

Son objectif est de développer une sensibilité culturelle aux formes contemporaines de la ville et de l'architecture et de générer une dynamique qualitative sur le terrain de l'aménagement opérationnel.

Promouvoir une nouvelle approche de l'urbanisme où la démarche théorique conceptuelle et d'ordre architectural participe de manière effective et réflexive à l'élaboration d'un projet de ville.

Faire de l'architecture, du design et de l'art urbain un domaine de communication sociale où les créateurs et les techniciens puissent occuper une place de médiateurs et de constructeurs au service de la collectivité en prise directe avec les images et les récits de la ville

produits par les habitants.

Dans cette perspective Arc en rêve propose des actions qui s'appuient sur différents supports.

Des expositions de qualité, des conférences, des colloques, éditions, rencontres d'actualité visent à faire connaître les recherches, pratiques et expériences nouvelles dans le domaine de l'urbanisme, les tendances de la production architecturale contemporaine et les différents modes d'expression du design et du paysage.

### Découvrir en explorant

Un atelier pédagogique, particulièrement inventif, se propose d'apprendre à aimer l'architecture en fabriquant des situations d'expérience, à sentir l'architecture en jouant avec des signes, des formes, des couleurs et par là même à comprendre les processus en enquêtant sur la ville : découvrir en manipulant, connaître en explorant, critiquer en écoutant.

Par ailleurs, et c'est une dimension intéressante de l'activité d'Arc en rêve, diverses manifestations s'attachent plus particulièrement à sensibiliser les maîtres d'ouvrage à l'architecture de qualité voire à impulser d'autres formes de collaborations entre Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvres.

Cette préoccupation est un objectif fondamental pour l'équipe de direction qui poursuit l'ambition de développer une communication culturelle qui devrait conduire à une amélioration de la qualité de la production architecturale et urbaine.

### MUTATIONS POUR L'AN 2000 novembre 2000 >> mars 2001

Au delà de ces activités, une grande exposition se tiendra à l'Entrepôt de novembre 2000 à mars 2001 : **Mutations**.

Cette manifestation se fonde sur les travaux de recherche sur la ville de Rem Koolhaas. **Mutations** se présentera comme un ensemble d'actions qui ouvrent le débat sur le monde urbain tel qu'il se dessine à l'aube du nouveau millénaire. Désigner les mutations à l'œuvre, économiques, technologiques ou culturelles associées à la progression démographique, qui transforment les pôles urbains en nœuds de réseaux par lesquels s'instaure une interdépendance des établissements humains à l'échelle planétaire, tel est l'enjeu de ce projet.

Arc en Rêve a ainsi choisi de se saisir du passage à l'an 2000 en affirmant son attitude résolument prospective. Une exposition, des interventions commandées à des créateurs sur des lieux choisis de l'agglomération bordelaise, un programme de conférences et de colloques, un festival de films, des animations pédagogiques constituent les actions conjuguées de cette manifestation qui devrait apparaître comme un des grands événements de l'an 2000.

Arc en Rêve  
l'Entrepôt  
Bordeaux  
Tél : 05 56 52 78 36  
www.arcenreve.com  
mél: info@arcenreve.com